



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES  
DU MARDI 16 DECEMBRE 2025**

**Registre des délibérations**

**N°2025-12-16 - Arrêt du projet de plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Gilles et bilan de la concertation**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix neuf heure, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

**Présents** : Eddy VALADIER, Dominique TUDELA, Jean-Pierre GARCIA, Géraldine BREUIL, Benjamin GUIDI, Frédéric BRUNEL, Berta PEREZ, Alain VULTAGGIO, Delphine PERRET, Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Alexandre MICHEL, Nadia ARCHIMBAUD, Christophe CONTASTIN, Sylvie AJMO-BOOT, Cédric VIDAL-BERENGUEL, Lauris PAUL, Bruno VIGUE, Marie-Ange GRONDIN, Brigitte SALAMA, Marie-Hélène DONATO, Alex DUMAGEL, Julie FERNANDEZ, Cedric SANTUCCI, Danielle RIGNAC, Daniel DAVOINE, Paul GABRIEL.

**Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** :

Catherine HARTMANN donne pouvoir à Géraldine BREUIL  
Serge GILLI donne pouvoir à Frédéric BRUNEL  
Joël PASSEMARD donne pouvoir à Benjamin GUIDI  
Nicolas ZUSCHMIDT donne pouvoir à Jean-Pierre GARCIA  
Marie-Joëlle SALEM donne pouvoir à Dominique TUDELA

**Absent(s)** : André LAMY, Christophe LEFEVRE

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Nadia ARCHIMBAUD désignée, prend place au Bureau.

\* \* \* \* \*

Entendu le rapporteur Monsieur Frédéric BRUNEL 6ème Adjoint

**Considérant** la délibération en date du 29 septembre 2020, la commune de Saint-Gilles a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal afin d'intégrer notamment les évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme et d'environnement d'une part, et d'autre part d'adapter son projet de territoire pour que ce dernier soit compatible avec les documents supra-communaux de planification tels que le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gard (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nîmes Métropole.

M. BRUNEL, adjoint au maire, rappelle aux élus du conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré et à quelle étape de la procédure il se situe.

#### 1. Bilan de concertation

Par la même délibération en date du 29 septembre 2020, le conseil municipal a fixé les modalités de la concertation du public, lesquelles ont été mises en œuvre durant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU, comme suit :

- affichage de la délibération de prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation en date du 29 septembre 2020 en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la Mairie et tout au long de la procédure, d'un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations et suggestions,
- recueil des observations de la population adressé par courrier à l'attention de M. le Maire ou par courriel à l'adresse électronique suivante [contact@ville-saint-gilles.fr](mailto:contact@ville-saint-gilles.fr) en indiquant en objet « **concertation révision du PLU** »,
- continuité de l'information sur le déroulement de la procédure de révision sera assurée par accès sur le site internet de la ville : [www.saint-gilles.fr](http://www.saint-gilles.fr) et des articles dans le bulletin municipal,
- tenue de réunions publiques, annoncées par voie de presse, site internet de la ville et panneau lumineux en entrée de ville, qui permettront aux administrés de s'exprimer sur les orientations choisies par la municipalité,
- consultation des documents d'étude du PLU pourra s'effectuer durant toute la durée de la procédure, aux heures de la permanence du service urbanisme de la ville.

La commune soucieuse d'informer sa population sur l'élaboration du PLU a procédé à l'affichage de la délibération n°2020-09-02 du 29 septembre 2020 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation, pendant un mois,

Également, le public a régulièrement été informé de l'évolution de la procédure de révision générale du PLU via le site internet de la commune qui relatait les informations à chacune des étapes de ladite révision, le bulletin municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres, panneaux d'informations dans le hall de la mairie, les avis dans la presse et l'affichage sur le panneau lumineux de la commune concernant les réunions publiques.

Un registre des doléances et de propositions a été mis à la disposition du public ouvert à toutes les remarques sur le projet communal, complété, au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, par des documents d'informations sur le PLU (diagnostic territorial et environnemental, bulletin municipal, compte-rendu de réunion publique, etc.). Dans ce cadre, 19 demandes de particuliers ou de personnes morales reçues par courriel ou courrier ont été portées sur le registre entre le 22.04.2021 et le 02.12.2025 et ont été prises en compte pour la construction et l'arrêt du projet.

Cette concertation, dont les détails et le bilan sont exposés dans le document joint à la présente délibération et disponible en Mairie, a constitué une démarche globalement positive, permettant de sensibiliser la population saint-gilloise au devenir de la commune pour les 10-15 années à venir.

Il ressort de ce bilan, que les modalités de concertation fixées par délibération du 29.09 2020 ont été mises en œuvre.

Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec le public.

Elle a également permis à tous d'appréhender l'outil PLU ainsi que son cadre réglementaire. Enfin, elle a enrichi les réflexions de la municipalité pour l'élaboration de divers documents composant le PLU.

Ce bilan met fin à la phase de concertation préalable, qui se poursuivra avec l'enquête publique au printemps prochain.

### 1. Arrêt du projet

M. BRUNEL, adjoint au maire, rappelle également que les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été débattues en conseil municipal, le 6 février 2024.

Il rappelle aussi les 4 grands axes du projet de PADD du PLU :

Axe n°1 : Assurer un développement urbain structuré

Axe n°2 : Développer l'activité économique

Axe n°3 : Améliorer les déplacements

Axe n°4 : Préserver les espaces naturels et agricoles et développer un cadre de vie de qualité

Le bureau d'études présente ensuite le projet de PLU, qui constitue l'aboutissement du travail de traduction réglementaire des objectifs définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), à partir des enjeux dégagés dans le diagnostic initial et objectifs communaux poursuivis.

Le projet de PLU est constitué des éléments suivants :

- Un rapport de présentation qui comporte une évaluation environnementale,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, débattu en conseil municipal le 6 février 2024,
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Les règlements écrit et graphiques,
- Les annexes.

Le projet de PLU est finalisé et il appartient désormais au Conseil municipal, en application de l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme de tirer le bilan de la concertation préalable, dont a fait l'objet de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme, et d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gilles afin qu'il soit notifié pour avis au personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 153-14 à 18 et R.153-3 à 7 du code de l'urbanisme, puis soumis à enquête publique.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-1 et suivants, L 104-1 et suivants, L 151-1 et suivants et L. 153-1 et suivants, R 104-1 et suivants, R.151-1 et suivants et R.153-1 et suivants,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2020-09-02 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation,

**Vu** les débats intervenus au sein des conseils municipaux du 6 février 2024 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU

(délibération n°2024-02-10),

**Vu** les réunions avec les personnes publiques associées,

**Vu** le bilan de la concertation présenté et joint à la présente délibération,

**Vu** le projet de Plan Local d'Urbanisme présenté et joint à la présente délibération,

**Vu** l'avis favorable émis par la commission d'urbanisme du 2 décembre 2025,

**Considérant** le socle législatif et réglementaire, ainsi que les servitudes d'utilité publique s'appliquant sur le territoire de Saint-Gilles,

**Considérant** que la concertation s'est déroulée conformément à la délibération prescrivant la révision générale du PLU et que le public a été mesure d'émettre ses observations sur le projet,

**Considérant** que le projet de P.L.U. est prêt à être arrêté et à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes à consulter,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

### Décide,

- **De confirmer** que la concertation relative au PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération prescrivant la révision générale du PLU,
- **De tirer le bilan de la concertation publique**, tel qu'il est développé dans le document annexé à la présente, et de la considéré comme positive,
- **D'arrêter le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune** de Saint-Gilles tel qu'il est annexé à la présente ou disponible en Mairie,
- **De préciser que ce projet sera transmis pour avis**, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, aux services de l'État, personnes publiques et organismes associés à son élaboration, aux communes limitrophes et aux associations reconnus d'utilité publique qui en ont fait la demande,
- **De préciser** que le dossier du projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- **De dire** que cette délibération sera transmise à la préfecture de la Gard,
- **De dire** que cette délibération sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

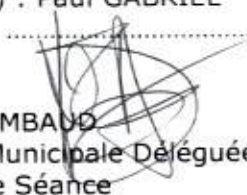
POUR : 30 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 1

### ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Ont voté pour : Eddy VALADIER, Dominique TUDELA, Jean-Pierre GARCIA, Géraldine BREUIL, Benjamin GUIDI, Catherine HARTMANN, Frédéric BRUNEL, Berta PEREZ, Alain VULTAGGIO, Delphine PERRET, Serge GILLI, Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Alexandre MICHEL, Nadia ARCHIMBAUD, Christophe CONTASTIN, Sylvie AJMO-BOOT, Cédric VIDAL-BERENGUEL, Lauris PAUL, Bruno VIGUE, Marie-Ange GRONDIN, Joël PASSEMARD, Brigitte SALAMA, Marie-Hélène DONATO, Nicolas ZUSCHMIDT, Marie-Joëlle SALEM, Alex DUMAGEL, Julie FERNANDEZ, Cedric SANTUCCI, Danielle RIGNAC, Daniel DAVOINE

Abstention(s) : Paul GABRIEL

.....  
Saint-Gilles,

  
Nadia ARCHIMBAUD  
Conseillère Municipale Déléguée  
Secrétaire de Séance

  
Eddy VALADIER  
Maire de Saint-Gilles

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le délai de recours contre la présente est de deux mois à compter de sa publication, ou de la notification de la réponse de l'autorité compétente en cas d'un dépôt de recours gracieux préalable.

Acte exécutoire compte tenu :

1 8 DEC 2025

- Transmission contrôle de légalité le :

- Affichage le :

# Acte à classer

2025-12-16

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-12-18T14-31-11.00 ( MI266315750 )

Identifiant unique de l'acte : 030-213002587-20251216-2025-12-16-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Gilles et Bilan de la concertation.

Date de décision : 16/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d'urbanisme

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-12-16.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Annexe 1-Bilan de la concertation.PDF](#)

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Administration Générale

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/12/25 à 14:31

Par [PETER Jennifer](#)

Transmis

Date 18/12/25 à 14:31

Par [PETER Jennifer](#)

Accusé de réception

Date 18/12/25 à 14:38

VERDI



## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Bilan de la concertation



PLU approuvé par DCM du 27/03/2018  
Révision générale du PLU prescrite le 29/09/2020  
Révision arrêtée par DCM du 16/12/2025

## APPROBATION DU DOCUMENT

	Rédigé par	Vérifié par	Validé par
Nom	Baptiste BAZOT	Véronique HENOCQ	Véronique HENOCQ
Date	Décembre 2025	Décembre 2025	Décembre 2025



<b>1. La réglementation de la concertation dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)</b>	<b>4</b>
<b>2. La concertation dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Saint gilles</b>	<b>5</b>
<b>3. Les actions de la concertation</b>	<b>6</b>
3.1 Articles d'information sur la révision du PLU	6
3.2 Permanences des élus pour accueillir la population	20
3.3 Réunions publiques	21
3.4 Registre de concertation	24
3.5 Possibilité d'écrire au maire	25
3.6 Analyse du registre de concertation et des courriers reçus	25
3.7 Panneaux de concertation	26
3.8 Mise à disposition du dossier	28
<b>4. Bilan de la concertation</b>	<b>30</b>
<b>5. Annexes</b>	<b>31</b>





# 1. LA REGLEMENTATION DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et ce jusqu'à son arrêt en Conseil municipal ou communautaire.

**L'article L103-2 du code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° Les procédures suivantes :

a) L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ».

**L'article L103-3 du code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;

3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. ».

**L'article L103-4 du code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

**L'article L103-6 du code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

**Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure de révision et relate les contributions des participants.**



## 2. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT GILLES

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Gilles, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération de **prescription de la révision du PLU du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020**.

Les **modalités de concertation** étaient les suivantes :

- **Affichage de la délibération** de prescription de la révision du PLU pendant toute la durée des études nécessaires et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **Mise à disposition du public d'un registre** à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations et suggestions de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Les observations de la population pourront être également adressées par **courrier** à l'attention de Mr le Maire ou par **courriel** à l'adresse électronique suivante [contact@ville-saint-gilles.fr](mailto:contact@ville-saint-gilles.fr) en indiquant en objet « concertation révision du PLU ».
- La continuité de l'information sur le déroulement de la procédure de révision sera assurée par accès sur le **site internet de la ville** : [www.saint-gilles.fr](http://www.saint-gilles.fr) et des **articles dans le bulletin municipal**.
- La tenue de **réunions publiques**, annoncées par voie de presse, site internet de la ville et panneaux lumineux en entrée de ville, qui permettront aux administrés de s'exprimer sur les orientations choisies par la municipalité.
- La **consultation des documents d'étude** du PLU pourra s'effectuer durant toute la durée de la procédure, aux heures de la permanence du service urbanisme de la ville.



## 3. LES ACTIONS DE LA CONCERTATION

### 3.1 Articles d'information sur la révision du PLU

#### 3.1.1 Articles publiés dans le bulletin municipal

Les articles d'informations sont publiés à travers un périodique municipal appelé « Saint Gilles, ma ville ». Édité à 7500 exemplaires, il est distribué gratuitement à tous les habitants quatre fois par an.

- « Synthèse du diagnostic/enjeux territoriaux et environnementaux », « Saint Gilles, ma ville » automne 2023.





## Urbanisme

### Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gilles : Du diagnostic aux enjeux du territoire

La commune dispose d'un PLU approuvé le 27 mars 2010. Outre l'intégration de nouvelles exigences réglementaires, l'objectif principal de la révision du PLU est l'adaptation du projet de développement urbain de la commune pour une nouvelle période à venir (horizon 2033) et la mise à jour du document qui en découlera. Le Conseil Municipal a prescrit en septembre 2020 la révision générale du PLU.

**La révision du PLU de la commune débute avec l'élaboration d'un diagnostic territorial et un état de l'environnement.**

Finalisé à l'été 2022, il s'agit de la première phase d'un PADD. Un bilan des forces et faiblesses du territoire, des contraintes, des atouts et des opportunités a pu être dressé pour

porter ensuite un regard prospectif sur le devenir de la commune et les enjeux qui en découlent. Une réunion publique de présentation de ces éléments a été organisée le 26 juillet à 19h30 en salle Cazotte.

La seconde étape de l'élaboration du PADD consiste en la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



Zoom sur l'enveloppe urbaine principale - Bureau d'Etudes VERD

## Urbanisme

### Synthèse des enjeux territoriaux

**Des besoins en matière de logements à satisfaire**

- Diversifier le parc de logements afin de renforcer la mixité urbaine de la ville et pour répondre à l'ensemble des besoins;
- Encourager et poursuivre les projets favorisant le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc ancien.

**Vers une réduction de la consommation d'espace et une densification raisonnée**

- Poursuivre les efforts en matière de diversification des typologies bâties (petit collectif, logements intermédiaires);
- Préserver la qualité architecturale et patrimoniale du centre ancien;
- Densifier de manière raisonnée en prenant en compte les problématiques liées à chaque parcelle;
- Maîtriser l'extension de l'enveloppe urbaine afin d'être compatible avec le SCoT et la loi « climat et résilience »;
- Valoriser le potentiel foncier existant en friche.

**Des activités économiques à soutenir**

- Maintenir, valoriser et développer les activités économiques;
- Soutenir l'activité commerciale de proximité à travers la revitalisation du centre-ville;
- Mettre en valeur les atouts du territoire afin de développer l'activité touristique;

### Synthèse des enjeux environnementaux

**Des ressources naturelles à préserver**

- Préserver et pérenniser le paysage naturel et agricole de la commune;
- Permettre le développement d'énergies renouvelables, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune;
- Limiter les pollutions dans les cours d'eau afin d'atteindre les objectifs de qualité des masses d'eau concernées;
- Limiter la consommation d'eau de surface et souterraine.

**Un patrimoine naturel et un cadre de vie riche à protéger**

- Tenir compte des zonages d'inventaire et de protection des milieux naturels pour assurer leur préservation;
- Stopper le mitage urbain dans les espaces agricoles et le fractionnement de l'espace afin de préserver les populations végétales et animales qui s'y trouvent.

**Reduire les effets sur la santé humaine**

- Interdire le développement urbain dans les zones soumises à un risque fort;
- Intégrer les normes et préconisations spécifiques aux risques naturels (inondation, ruissellement et foux de forêt principalement) et technologiques de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens;
- Préserver les habitats des mésofaunes sonores liées aux routes à grande circulation.



Cartographie des enjeux de territoire communal Bureau d'Etudes VERD

Saint-Gilles ma ville - automne 2023 - 14

Saint-Gilles ma ville - automne 2023 - 15

- « Synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) », « Saint Gilles, ma ville » printemps 2024.

# Saint-Gilles

## ma ville

PRINTEMPS 2024



→ Inauguration de la place Jean Jaurès le 26 avril



Une étudiante en médecine



La Croisée fête



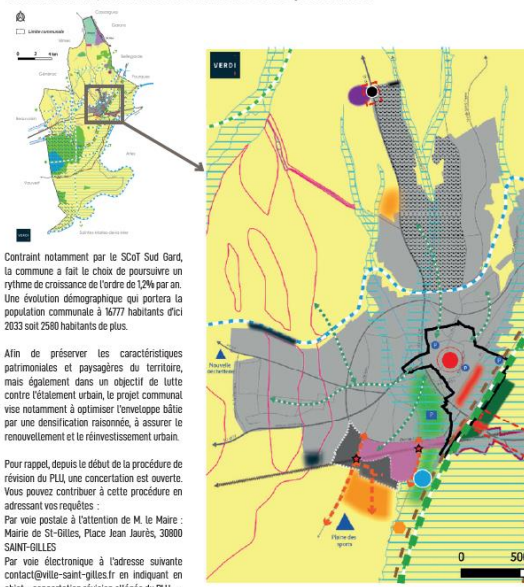
Programme des



## Urbanisme

### La révision du PLU de Saint-Gilles suit son cours

**D**ans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le conseil municipal a débattu le 6 février 2024 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document, deuxième tome du dossier du PLU, permet à la commune de définir son projet de développement territorial à 10 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés.



Contraint notamment par le SCOT Sud Gard, la commune a fait le choix de poursuivre un rythme de croissance de l'ordre de 1,2% par an. Une évolution démographique qui portera la population communale à 16777 habitants d'ici 2033 soit 2580 habitants de plus.

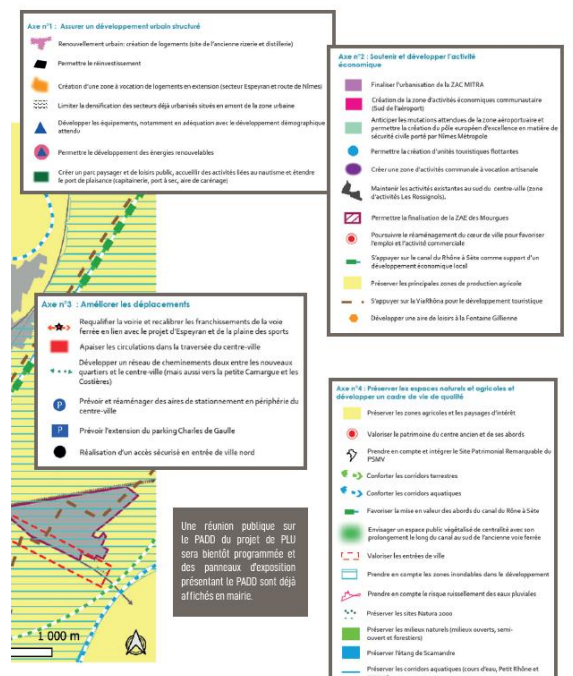
Afin de préserver les caractéristiques patrimoniales et paysagères du territoire, mais également dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain, le projet communal vise notamment à optimiser l'enveloppe bâtie par une densification raisonnée, à assurer le renouvellement et le réinvestissement urbain.

Pour rappel, depuis le début de la procédure de révision du PLU, une concertation est ouverte. Vous pouvez contribuer à cette procédure en adressant vos requêtes :

- Par voie postale à l'attention de M. le Maire : Mairie de St-Gilles, Place Jean Jaurès, 30800 SAINT-GILLES
- Par voie électronique à l'adresse suivante [contact@ville-saint-gilles.fr](mailto:contact@ville-saint-gilles.fr) en indiquant en objet « concertation révision alléguée du PLU ».

Saint-Gilles ma ville - printemps 2024 - 18

## Urbanisme



**Axe n°1 : Assurer un développement urbain structuré**

- Renouvellement urbain : création de logements (Site de l'ancienne école et du Buis)
- Permettre le réinvestissement
- Création d'une zone à vocation de logements en extension (secteur Espéran et route de Nîmes)
- Limiter la densification des secteurs déjà urbanisés situés en amont de la zone urbaine
- Développer les équipements, notamment en adéquation avec le développement démographique attendu
- Permettre le développement des énergies renouvelables
- Créer un parc paysager et de loisirs publics, accueillir des activités liées au tourisme et étendre le port de plaisance (sphaériste, port à sec, aire de carénage)

**Axe n°2 : Soutenir et développer l'activité économique**

- Finaliser l'urbanisation de la ZAC MITRA
- Création de la zone d'activités économiques communautaire (Sud de l'Espéran)
- Anticiper les mutations attendues de la zone aéroportuaire et permettre la création d'un pôle européen d'excellence en matière de robotique créée par l'Atelier Métropole
- Permettre la création d'unités touristiques flottantes
- Créer une zone d'activités communale à vocation artisanale
- Maintenir les activités existantes au sud du centre-ville (zone d'activités Les Rossignols)
- Permettre la réalisation de la ZAE des Moutons
- Poursuivre le réaménagement du canal de ville pour favoriser l'emploi et l'activité commerciale
- S'appuyer sur le canal du Rhône à Sète comme support d'un développement économique local
- Préserver les principales zones de production agricole
- S'appuyer sur le ValRhône pour le développement touristique
- Développer une aire de loisirs à la Fontaine-Gillette

**Axe n°3 : Améliorer les déplacements**

- Regagner la voirie et recueillir les franchissements de la voie ferrée en lien avec le projet d'Espéran et de la place des sports
- Apaiser les circulations dans la traversée du centre-ville
- Développer un réseau de cheminements doux entre les nouveaux quartiers et le centre-ville (mais aussi vers la petite Camargue et les Costières)
- Prévoir et réaménager des aires de stationnement en périphérie du centre-ville
- Prévoir l'extension du parking Châles de Gaulle
- Réalisation d'un accès sécurisé en entrée de ville nord

Une réunion publique sur le PADD du projet de PLU sera bientôt programmée et des panneaux d'exposition présentant le PADD sont déjà affichés en mairie.

Saint-Gilles ma ville - printemps 2024 - 19

### 3.1.2 Articles publiés dans un journal local

- « Avis au public prescription de la révision du PLU de Saint Gilles », « Midi Libre », 27 octobre 2020.



**L'immobilier**  
du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Vos petites annonces les mardis, jeudis et dimanches  
avec **Midi Libre** et **bien'ici**  
Le meilleur moyen de trouver votre bien rêvé

**IMMO-AUTO-DIVERS**  
**04 3000 7000**  
**EMPLOI**  
**04 3000 9000**

mardi 27 octobre 2020

Téléphone aux 12 h, payez par Carte Bleue. Votre numéro de téléphone au jour le jour et au 40 h (jour de pause) le plus proche

**IMMOBILIER**  
**VENTES**

**Appartements**

Studio - T1  
PALMA LEZ TOULON - 13100



**Maisons**

Maisons de village  
MONTAUDO - 83100



Appelée le jour  
08 95 37 92 14

**Divers Immobilier**

Terres  
MONTAUDO - 83100

Appelée le jour  
08 95 37 92 14

**Divers location**

Communes d'Arles  
MONTAUDO

**BONNES AFFAIRES**

**Animaux**

Chats

**Contacts/Annonces**

**Rencontres**

**POINT RENCONTRE MAGAZINE**

04 66 29 02 66

**Voyages**

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

08 95 37 92 14

**MAISON HEITZMANN ACHÈTE**



06 09 91 06 39 - www.maison-achete.com

**Leçons**

Art, collections et grands crus

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**Particuliers**

06 64 60 10 82

**ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES**

**MARCHÉS PUBLICS**

MAPA > 90 K€

**3F Occitanie**

Groupe Action Logement

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

06 64 60 10 82

**AVIS PUBLICS**

Avis administratif

**AVIS AU PUBLIC**

Commune de Saint-Gilles

**VIE DES SOCIÉTÉS**

Création

**MIS**

04 3000 7000

**AUTRES ANNONCES LÉGALES**

**Succession**

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

04 3000 7000

**AVIS D'OBSEQUES**

VAUVERT, Laurence PASTEUR, son époux ; Laurence PASTEUR, sa fille ; Romane et Adèle, ses petites-filles ; son frère PASTEUR, sa sœur ; son frère JUBA, MARIE PASTEUR ; parents et ses amis ; et le directeur de vos faits part du décès de Monsieur André PASTEUR

Madame Suzanne FAVAND née ARMAND

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

**AVIS D'OBSEQUES**

VAUVERT, Laurence PASTEUR, son épouse ; Laurence PASTEUR, sa fille ; Romane et Adèle, ses petites-filles ; son frère PASTEUR, sa sœur ; son frère JUBA, MARIE PASTEUR ; parents et ses amis ; et le directeur de vos faits part du décès de Monsieur André PASTEUR

Madame Suzanne FAVAND née ARMAND

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

Sur simple appel téléphonique vous pouvez diffuser votre annonce auprès de 873 000 lecteurs



en l'état pour  
**LIONS**  
de Comtoise  
lancer  
3.72

montres, bri-  
c or et argent,  
nnes, épées.  
.65

NS importan-  
et monde en-  
ues et Roya-  
STORIQUES,  
ES POSTA-  
gratuite.



itement mai-  
s... intéressé  
: d'objets an-  
ravail soigné

# AVIS PUBLICS

## Avis administratif

---

### AVIS AU PUBLIC

#### Commune de Saint Gilles

#### Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

188183

Par délibération n°2020-09-02 en date du 29 septembre 2020, le conseil municipal de Saint-Gilles a prescrit la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, a défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation publique. Cette délibération est affichée pendant un mois en mairie et peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

---

# VIE DES SOCIÉTÉS

**PON**

---

**NÎMES, SA**  
Guy et Claude  
Caroline, sa pe  
ses neveux et  
parents, alliés e  
ont la douleur

**Mada**

endormie dans  
Les obsèques r  
28 octobre 20  
suivies de l'inh  
En raison de  
pourra être rer

---

**NÎMES.**  
Corinne et Del  
Pierre-Henri et

### 3.1.3 Articles publiés sur le site internet de la ville de Saint Gilles

- « Lancement de la procédure de révision du PLU de Saint Gilles sur le site internet





The screenshot shows the website for the 'Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gilles'. The header features the logo for 'VILLE DE SAINT-GILLES' and 'Maison de la culture'. A navigation menu on the left lists various municipal services. The main content area is titled 'Concertation' and 'Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gilles'. It includes a sub-header 'Le PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)' and a sub-section 'Objet de la procédure'. The text explains that a public consultation is open for the revision of the PLU, which was adopted by the Municipal Council on September 29, 2020. It details the objectives of the procedure, the public consultation process, and provides contact information for the Mayor's office. A sidebar on the right contains a calendar for July 2023, a weather forecast for the week, and a 'Dernières brèves' section with links to recent news items like 'Pluie - Inondation' and '8 bons comportements'. At the bottom, there is a 'Recevoir la Newsletter' section with a form to enter an email address and a checkbox for 'Je ne suis pas un robot'.

- « Rappel du PLU en vigueur de Saint Gilles et lien pour télécharger les pièces du PLU sur le site internet et le PADD.



de recherche... Rappports statistique... Accueil - Saint-Gilles Gabarits types nova...

Aucune alerte en cours sur la commune. Cliquez-en pour découvrir l'étendue de vos actions et renforcez-les !

0434 37 55 00 Nous contacter MA VILLE MA MAIRIE MES LOISIRS MES SERVICES EN LIGNE

Accueil > Ma mairie > Urbanisme > Plan Local d'Urbanisme (PLU)

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)



### Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui permet de gérer et réglementer le droit de construire sur la commune. C'est donc sur la base de ses règles que seront accordés ou refusés les autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de Démolir, Permis d'Aménager...).

Le PLU offre à la commune des outils juridiques pour réaliser ses projets et indique la manière dont le territoire urbain de son territoire (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), emplacements réservés, etc.).

Il s'agit d'un document juridique opposable aux tiers c'est-à-dire que les dispositions qu'il indique s'imposent à tous.

### PLU en vigueur

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Gilles a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 27 mars 2023.

[CONSULTEZ LA DÉLIBÉRATION](#)

#### Rapport de présentation

Le rapport de présentation présente le territoire (diagnostic socio-économique de la commune, état initial de l'environnement), motive les choix opérés par la municipalité et expose les incidences du PLU sur l'environnement.

[TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT](#)

#### Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD est la clé de voûte du PLU. Il présente les objectifs de développement et d'aménagement de la commune pour les années à venir.

[TÉLÉCHARGEZ LE PADD](#)

#### Orientations d'Aménagement et de Programmation

Pour certains secteurs de la commune en évolution significative nécessitant une attention particulière, la commune a défini des OAP.

[TÉLÉCHARGEZ LES OAP](#)

#### Règlement

Le règlement précise les règles pour la construction applicables aux zones urbaines, à urbaniser, naturelles ou agricoles de la commune.

[TÉLÉCHARGEZ LE RÈGLEMENT](#)

#### Documents graphiques

Le zonage découpe le territoire en différentes zones, en fonction des enjeux et des caractéristiques :

- Zonage général
- Zonage zone ville
- Zonage zone paysage
- Zonage zone ville nord
- Zonage zone ville sud

#### Annexes

- Services d'Utilité Publique (SUP)

Liste des SUP

Plan général des SUP

- Annexes Sanitaires

Notice sanitaire

Plan du réseau AEP

- « Rappel de la procédure de révision du PLU de Saint Gilles et lien pour télécharger le bulletin municipal sur le site internet et le PADD, automne 2023.

<https://www.saint-gilles.fr/publication/saint-gilles-ma-ville-automne-2023/>



MA  
VILLE

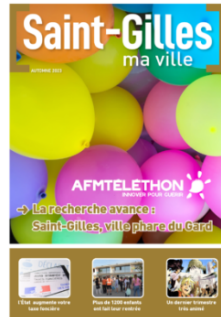
MA  
MAIRIE

MES  
LOISIRS

MES SERVICES  
EN LIGNE



Accueil / Ma ville / Le kiosque / Saint-Gilles, ma ville - Automne 2023



## Saint-Gilles, ma ville – Automne 2023

Date de parution : dimanche 15 octobre 2023

(pdf, 31,31Mo)

TÉLÉCHARGER

LIRE EN LIGNE

Dans ce bulletin municipal, vous trouverez :

- État civil
- vos élus
- édito d'Eddy VALADIER, maire de Saint-Gilles
- Dans le retro : les terrasses électro de l'abbatiale, les fêtes de la saint Gilles, le forum des associations, la soirée des nouveaux arrivants, les journées européennes du patrimoine, le lancement du Téléthon, Fête nationale, Féria de la pêche et de l'abricot, fête de la médiathèque et les toros piscines
- Inauguration du centre de santé
- Visite de Mme DELGA à Saint-Gilles
- Signature du PVD
- Point sur la stabilité de la taxe foncière à Saint-Gilles
- Hommage à Alain GAIDO
- Point sur les travaux de la piscine
- Les nouveaux aménagements de voirie
- PLU
- Objectif zéro phyto
- Politique gagnante en centre-ville
- Le centre de loisirs
- la rentrée scolaire

- « Bulletin municipal Saint Gilles, ma ville, téléchargeable sur le site internet de la ville. Révision du PLU de Saint Gilles et lien pour télécharger le bulletin municipal, printemps 2024.

<https://www.saint-gilles.fr/ma-mairie/urbanisme/revision-generale-du-plu/>





## Révision générale du PLU



### Objet de la procédure

La Ville de Saint-Gilles a en effet l'obligation d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme et d'environnement. Aussi, par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble de son territoire.



Dans ce contexte, le conseil municipal a procédé à la révision du PLU de son territoire. En effet, le PLU en vigueur ne répond que partiellement au développement envisagé à court et moyen terme pour satisfaire les attentes des habitants en matière de qualité de vie, d'aménagement, de développement économique et de développement durable.

### Concertation du public

Une concertation est ouverte au public dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU de Saint-Gilles engagée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020.

Cette délibération marque le début d'une concertation pour définir le projet du territoire. Elle permet alors d'associer, tout au long de la procédure, les habitants, les acteurs locaux et les personnes publiques associées.

Le public peut alors s'informer et contribuer à cette procédure lors d'une concertation.

Pour participer à cette concertation :

- **Sur le registre mis à disposition du public**, aux heures d'ouverture de la mairie et en réservant préalablement au 04 34 39 58 00.
- **Par voie postale à l'attention de M. le Maire** : Mairie de St-Gilles, Place Jean Jaurès, 30800 Saint-Gilles
- **Par voie électronique** à l'adresse suivante [contact@saint-gilles.fr](mailto:contact@saint-gilles.fr) en indiquant en objet « concertation révision générale du PLU ».

### Où en est-on ?

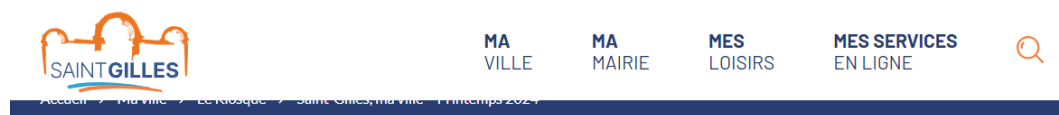
Conformément aux principes mentionnés dans le Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les grandes lignes qui font partie des projets de développement futur de la ville. Un débat a été mené sur ce PADD lors du conseil municipal du 6 février 2024.

[CONSULTEZ LE PADD](#)



- « Bulletin municipal Saint Gilles, ma ville, téléchargeable sur le site internet de la ville. Révision du PLU de Saint Gilles et lien pour télécharger le PADD, printemps 2024.

<https://www.saint-gilles.fr/publication/saint-gilles-ma-ville-printemps-2024/>



## Saint-Gilles, ma ville – Printemps 2024

Date de parution : lundi 11 mars 2024

(pdf, 34,45Mo)

TÉLÉCHARGER

LIRE EN LIGNE

Dans cette édition de Saint-Gilles ma ville – Printemps 2024, vous trouverez :

- l'état civil du 01/12/23 au 29/02/24
- vos élus
- l'édito d'Eddy VALADIER, maire de Saint-Gilles
- La rubrique dans le rétro avec les événements des 3 derniers mois
- L'engagement de la ville pour la stérilisation des chats errants
- La signature d'une convention avec une nouvelle jeune médecin pour Saint-Gilles dans le cadre du Plan santé de la ville
- Un retour sur la cérémonie des vœux à la population
- Un récapitulatif des dépenses d'investissement de la ville pour 2024
- Un point sur le permis de louer
- Le développement des voitures électriques dans le parc municipal
- Les subventions aux associations de la ville
- Les activités de la crèche municipale
- Le point sur les travaux du groupe Ferry-Mistral
- Les 20 ans de la Croisée
- La fête du Misson
- Un dossier sur la transformation de la place Jean Jaurès et son inauguration
- La révision du PLU
- Les actions de végétalisation urbaine et le permis de végétaliser

### 3.1.4 Informations sur le site Facebook de la ville de Saint Gilles

- Publications Facebook, 25 juillet 2022, avis de réunion publique annonçant la date et le lieu : le mardi 26 juillet 2022 à 18h30 en salle Jean Cazelles (6 rue Gambetta) à Saint Gilles.



- Publications Facebook, 06 février 2024, indiquant le débat sur le PADD en conseil municipal, la synthèse des 4 grandes orientations du PADD et annonçant une réunion publique prochainement.





 **Ville de Saint-Gilles du Gard**  
6 février 2024 · 🌐

[CONSEIL MUNICIPAL – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE]

Un nouveau conseil municipal qui s'ouvre avec un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Ce document permet à la commune de définir son projet de développement territorial à 10 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les ambitions de l'équipe municipale pour Saint-Gilles.

👉 4 grandes orientations sont poursuivies :

- ✓ Assurer un développement urbain structuré
- ✓ Développer l'activité économique
- ✓ Améliorer les déplacements
- ✓ Préserver les espaces naturels et agricoles en développant un cadre de vie de qualité.

La commune a donc fait le choix de poursuivre un rythme de croissance maîtrisé de l'ordre de 1,2%/an afin de préserver les caractéristiques patrimoniales et paysagères du territoire, mais également dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain en optimisant l'enveloppe bâtie par une densification raisonnée et en assurant réinvestissement urbain.

📅 Une réunion publique aura bientôt lieu à ce sujet. Nous vous informerons prochainement de sa date sur les réseaux et le site de la ville.

[#ConseilMunicipal](#) [#saintgillesdugard](#) [#urbanisme](#)



- Publications Facebook, 13 novembre 2025, indiquant annonçant la réunion publique sur le zonage règlement et orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre de la révision du PLU de Saint Gilles du 25 novembre 2025 en salles Cazelles.



 **Ville de Saint-Gilles du Gard**  
13 novembre, 10:30 · 🌐

Réunion publique d'information - Plan Local d'Urbanisme (PLU) | 📍

La Ville de Saint-Gilles présente l'arrêt de projet de PLU : zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation (OAP).  
C'est une étape importante pour définir ensemble le devenir du territoire.


📍 RDV le mardi 25 novembre à 18h30 à la salle Cazelles (rue Gambetta).

Pourquoi participer ? 🤔

Le PLU est le document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations d'aménagement de la commune : répartition des zones urbaines, agricoles, naturelles, les règles de construction, la protection de l'environnement et du patrimoine.  
Les OAP sont des « zones à enjeux » où sont définies les actions, équipements, déplacements, mixité des usages.

Cette réunion, ouverte à tous, est donc l'occasion de mieux comprendre ces enjeux, poser vos questions, et prendre part à la vie de la commune.

[#SaintGillesDuGard](#) [#RéunionPublique](#) [#PLU](#) [#Urbanisme](#) [#Territoire](#)



*Réunion Publique  
d'information*

présentation de  
l'arrêt de projet  
du Plan Local d'Urbanisme

**Mardi 25 novembre 2025  
à 18h30  
salle Cazelles**

- Publications Facebook, 24 novembre 2025, indiquant annonçant la réunion publique sur le zonage règlement et orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre de la révision du PLU de Saint Gilles du 25 novembre 2025 en salles Cazelles.



 **Ville de Saint-Gilles du Gard**  
24 novembre, 12:00 · 🌐

Rappel : Réunion publique d'information - Plan Local d'Urbanisme (PLU) | 📌

La Ville de Saint-Gilles présente l'arrêt de projet de PLU : zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

C'est une étape importante pour définir ensemble le devenir du territoire.  
📅 RDV demain mardi 25 novembre à 18h30, salle Cazelles (rue Gambetta).

Pourquoi participer ? 🤔

Le PLU est le document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations d'aménagement de la commune : répartition des zones urbaines, agricoles, naturelles, les règles de construction, la protection de l'environnement et du patrimoine.  
Les OAP sont des « zones à enjeux » où sont définies les actions, équipements, déplacements, mixité des usages.

Cette réunion, ouverte à tous, est donc l'occasion de mieux comprendre ces enjeux, poser vos questions, et prendre part à la vie de la commune.

[#SaintGillesDuGard](#) [#RéunionPublique](#) [#PLU](#) [#Urbanisme](#) [#Territoire](#)



*Réunion Publique  
d'information*

présentation de l'arrêt de  
projet du PLU

**Mardi 25 novembre 2025  
à 18h30  
salle Cazelles**

### 3.1.5 Informations sur les panneaux lumineux de la ville de Saint Gilles

Information sur les panneaux lumineux de saint Gilles, annonçant la réunion publique sur le zonage règlement et orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre de la révision du PLU de Saint Gilles du 25 novembre 2025 en salles Cazelles.



Affiché	Miniature	Type	Titre	Durée
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	Meteo_test,Saint-Gilles, Languedoc-Roussillon, France	00:10
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	Bienvenue à SG 1.jpg	00:05
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	25 nov - réunion	00:10
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	26 nov - parc u	00:10
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	27 nov - don d	00:10
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	27 nov - forum santé.jpg	00:10
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	29 nov - affiche G. LONDEZ.jpg	00:10
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	30 nov - loto Lions.jpg	00:10
[Icon]	[Thumbnail]	[Icon]	30 nov - Bus pour vue.jpg	00:10

**Paramètres**

CONTRAINTES DE DIFFUSION    DIVERS

10 secondes

**Horaire**  
Heure de début: [ ]    Heure de fin: [ ]     une seule fois

**Période**  
Date de déb.: 18/11/2025    Date de fin: 25/11/2025

**Jours de passage**  
 Lundi  
 Mardi  
 Mercredi  
 Jeudi  
 Vendredi  
 Samedi  
 Dimanche

REINITIALISER    VALIDER

### 3.2 Permanences des élus pour accueillir la population

Sur le site internet de la ville est indiqué les jours de permanence des élus pour accueillir les habitants.

Des permanences ont été tenues par :

. Mr le Maire Eddy VALADIER

. et son adjoint à l'urbanisme, l'environnement et la gestion de l'espace public Frédéric BRUNEL



The screenshot shows the website for Saint-Gilles. At the top, there is a navigation menu with links for 'MA VILLE', 'MA MAIRIE', 'MES LOISIRS', and 'MES SERVICES EN LIGNE'. Below the navigation is a banner image of people on a stage. Underneath the banner, a text block reads: 'M. le maire de Saint-Gilles, Eddy VALADIER, a été réélu en 2020.' To the right of this text is a blue button that says 'PRENDRE RDV AVEC M. LE MAIRE OU VOTRE ÉLU DE RÉFÉRENCE'. Below the button, there are two lines of text: 'Pour prendre RDV le maire de Saint-Gilles : 04 34 39 58 11' and 'Pour prendre RDV avec votre élu de référence : 04 34 39 58 00'. On the left side, there is a photo of Eddy Valadier sitting at a desk. To the right of the photo, the text reads: 'Eddy VALADIER, maire de Saint-Gilles depuis 2014. Il tient une permanence le mercredi matin, sur RDV à fixer. Si vous souhaitez échanger avec lui, contactez le 04 34 39 58 11.'

### Les adjoints au maire

The screenshot shows the website for Saint-Gilles, specifically the page for the deputy mayor. The browser address bar shows 'www.saint-gilles.fr/ma-mairie/le-conseil-municipal/vos-elus-2/'. Below the address bar, there are several navigation links: 'La Vie Communale', 'Parcelles cadastrales - ...', 'Aides-territoires', 'Télérecours - Conseil ...', 'Quant - Le moteur de...', 'MyCarto', and 'demarches-sim'. Below these links, there is a button that says 'Afficher la page de connexion du réseau'. The main content area features the Saint-Gilles logo and a navigation menu with links for 'MA VILLE', 'MA MAIRIE', 'MES LOISIRS', and 'MES SERVICES EN LIGNE'. Below the navigation is a photo of Frédéric Brunel sitting at a desk. To the right of the photo, the text reads: 'Frédéric BRUNEL, 6ème adjoint. Délégué à l'urbanisme, l'environnement et la gestion de l'espace public. Reçoit sur RDV à fixer au 04 34 39 58 00.'

## 3.3 Réunions publiques

Au cours de la procédure de révision du PLU, **deux réunions publiques** ont eu lieu. Elles ont été le lieu d'échanges sur la procédure du PLU, les enjeux de la commune et ont permis de répondre aux questions de la population qui y a participé.

Les comptes-rendus de ces réunions sont joints en annexes.

### 3.3.1 Réunion publique n°1

Lors de la première réunion publique en date du **26 juillet 2022**, réalisée salle Cazelles, une quinzaine de personnes étaient présentes.



*Extrait du support de présentation de la réunion publique n°1*

Le déroulement de la réunion publique n°1 s'est organisé autour de la Présentation de la procédure du PLU, des documents cadres, de la synthèse du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement, exposé par le bureau d'études VERDI.

Cette réunion a également permis aux personnes présentes de poser des questions. Parmi les thèmes abordés : *risque incendie, prise en compte de l'environnement, ZAC des Vergers, densité de logements à l'hectare, le calendrier prévisionnel de la révision du PLU.*

### **3.3.2 Réunion publique n°2**

La seconde réunion publique s'est déroulée le 25 novembre 2025 réalisée salle Cazelles, une quarantaine de personnes étaient présentes.



**VERDI** Aix en Provence  
Lyon

**Révision du PLU  
Commune de  
Saint-Gilles**

Présentation du PADD, Règlement /  
Zonage / OAP

Réunion publique n°2  
Mardi 25 Novembre 2025



[verdi-ingenierie.fr](http://verdi-ingenierie.fr)

*Extrait du support de présentation de la réunion publique n°2*





*Ci-dessus photos de la réunion publique du 25 novembre 2025 et panneaux d'exposition*

La réunion publique n°2 a porté sur la présentation d'un rappel des documents cadres, de la synthèse du PADD, la présentation synthétique du règlement, du zonage et des OAP exposé par le bureau d'études VERDI.

Cette réunion a également permis aux personnes présentes de poser des questions : *une seule question a été posée concernant la prise en compte de l'environnement dans le PLU.*

### **3.4 Registre de concertation**

Un registre a été mis à disposition du public à la mairie de Saint-Gilles pendant la totalité de la procédure de révision.

Les citoyens ont pu y répertorier leurs remarques et demandes relatives au PLU. Des remarques ont été faites via le registre ouvert en mairie, via courrier puis intégré dans le registre ou la boîte mail dédiée à cet effet : [contact@ville-saint-gilles.fr](mailto:contact@ville-saint-gilles.fr)





Au total, 33 requêtes ont été reçues : 2 par mail et 31 par courrier (aucune requête écrite sur le registre de concertation disponible en mairie).

Sur les 33 requêtes reçues :

- 39% portaient sur la constructibilité,
- 45% portaient sur les évolutions des protections paysagères et environnementales,
- 6% portaient sur l'évolution de règles spécifiques,
- 3% portaient sur l'évolution des Emplacements Réservés (ER)
- 3% portaient sur l'évolution des Espaces Boisés Classés (EBC)
- 1 requête était une demande de renseignement

Hormis la demande de renseignement, sur les 33 requêtes, 18 ont reçu une réponse positive, 2 requêtes ont reçu une réponse partiellement positive et 12 une réponse négative.

### **3.7 Panneaux de concertation**

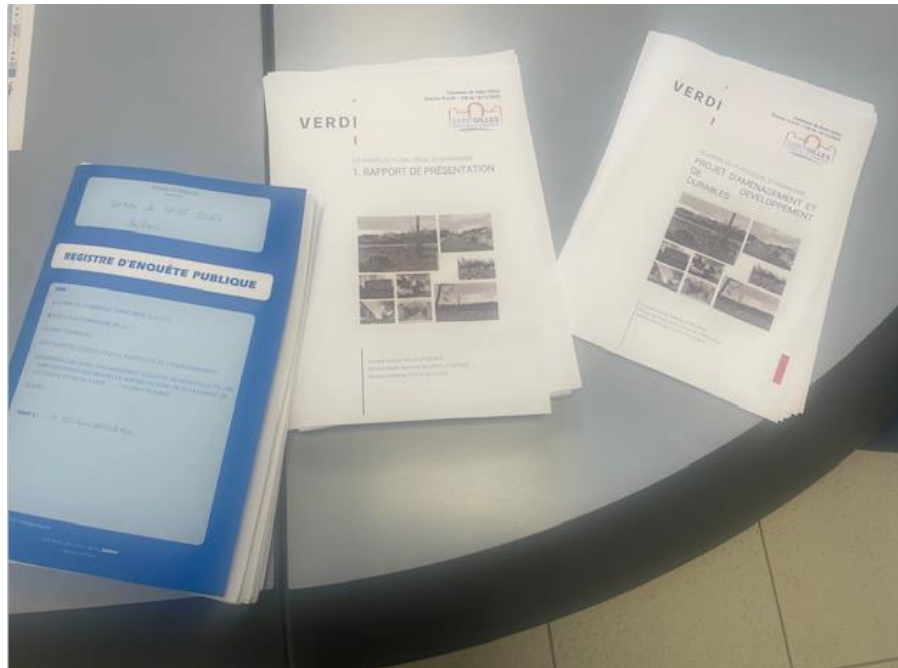
Par ailleurs, des panneaux de concertation ont été proposés à la population :

- 1 panneau de procédure révision du plan local d'urbanisme,
- 2 panneaux de diagnostic territorial et état initial de l'environnement (synthèse et enjeux),
- 1 panneaux de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- 2 panneaux de présentation du zonage simplifié et du règlement,
- 2 panneaux de présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Ils ont été disposés dans le hall d'accueil de la mairie durant toute la durée de la procédure de révision ainsi qu'affichés lors des réunions publiques.







*Photos des pièces consultables en mairie : registre et rapport de présentation/PADD*





## **4. BILAN DE LA CONCERTATION**

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la ville de Saint-Gilles a organisé la concertation pendant toute la révision du PLU conformément aux modalités de concertation prescrites dans la délibération.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire aux temps forts du projet et ont garanti la transparence de la démarche de révision du PLU.

L'implication des habitants et des élus à travers la participation aux réunions publiques et lors des réunions agricoles a permis de recueillir leurs avis et remarques qui ont été, pour partie, prises en compte dans le projet de PLU.





## **5. ANNEXES**

**Annexe n° 1** : compte-rendu de la réunion publique n° 1 du 26 juillet 2022

**Annexe n° 2** : compte-rendu de la réunion publique n° 2 du 25 novembre 2025





## Annexe n° 1 : compte-rendu de la réunion publique n° 1 du 26 juillet 2022

<b>Etude :</b>	<b>Révision du PLU – commune de Saint-Gilles</b>	<b>CR n°</b>	6
<b>Objet de la réunion :</b>	<b>Réunion publique n°1 : présentation synthétique du diagnostic territorial, état initial de l'environnement et enjeux</b>		
<b>Date &amp; lieu :</b>	26-07-2022	Salle Cazelles	
<b>Rédacteur :</b>	Baptiste BAZOT	<b>Nombre de pages :</b>	3
<b>Diffusé le :</b>	29-07-2022		

Une quinzaine de personnes étaient présentes à la réunion publique.

### Déroulé de la réunion/ relevé de décisions

#### **1. Introduction par Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire a introduit la réunion en annonçant les raisons de la révision du PLU (besoins en équipements, prise en compte du risque incendie, prise en compte de la réglementation et lois, mise en compatibilité avec le SCoT Sud Gard) et en rappelant les différentes phases de révision du PLU.

#### **2. Présentation synthétique de la procédure du PLU, du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et des enjeux par le bureau d'études VERDI**

#### **3. Questions des personnes présentes lors de la réunion/réponses :**

- a) Le risque incendie semble ne pas avoir été évoqué ?

*Réponse de Verdi : Lors de la présentation de ce jour, Verdi a bien cité le risque feux de forêt et a également indiqué que l'Etat a transmis à toutes les communes du Gard, à l'automne 2021, dont la commune de Saint Gilles, un porté à connaissance sur l'aléa feux de forêt. Des extraits de la carte et des aléas ont été exposés sur le support de présentation.*

- b) Le PLU en vigueur a été attaqué quant à son insuffisance en termes d'études sur le volet environnemental. La carte des enjeux présentée ce jour semble encore insuffisante car elle ne prend pas en compte tous les enjeux et attentes environnementales. L'atlas de la



biodiversité n'a pas été pris en compte. La réalisation d'une OAP thématique spécifique sur la Trame Verte et Bleue est-elle prévue ?

*Réponse de Verdi : la carte des enjeux a pour objectif d'être synthétique et ne reprend pas tous les éléments de la trame verte bleue pour un souci de clarté.*

*Réponse de Monsieur le Maire : les enjeux environnementaux seront bien sûr pris en compte dans le projet. Dans un PLU, il faut composer avec tous les enjeux, ceux environnementaux mais également ceux en matière d'infrastructures, logements ; activités économiques...etc. Le PLU est un compromis entre préservation et développement.*

- c) Est-ce qu'une Trame Verte et Bleue intra-urbaine est prévue d'être mise en place ? certaines parcelles du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine existante peuvent par exemple être protégées au lieu d'être urbanisées,...

*Réponse de la commune : le PSMV du SPR, dont le périmètre est très large, prend déjà en compte et protège des espaces verts et certains arbres.*

*Réponse de VERDI : il faut un minima un intérêt et un enjeu environnemental pour protéger une parcelle.*

- d) Concernant la ZAC des Vergers, lors de l'enquête publique de la dernière révision du PLU, le commissaire enquêteur avait rendu un avis favorable en 2019. Les propriétaires des parcelles souhaitent savoir si la ZAC va pouvoir se réaliser ou si elle va être supprimée ? Aujourd'hui, comme c'est classé en ZAC, les terrains sont « gelés » à toute urbanisation et il n'est même pas possible d'exploiter les terres.

*Réponse de Monsieur le Maire : La commune de Saint Gilles est contrainte dans son choix de croissance démographique et ses zones d'extension car le PLU doit être compatible avec les documents supra communaux et notamment les orientations du SCOT Sud Gard.*

*Le PLU est à horizon 10 ans, une grande partie de la production de logements doit se faire au sein de l'enveloppe urbaine existante. La commune doit ainsi tout d'abord analyser le potentiel foncier disponible au sein de son enveloppe urbaine pouvant générer un nombre de logements théorique. Ceci conditionnera le nombre de logements à ouvrir en extension de l'enveloppe urbaine. Il faut ainsi avancer dans le projet pour savoir si il est possible de maintenir les zones d'extension à vocation d'habitat du PLU opposable et notamment la ZAC des Vergers.*

- e) La densité de 30 logements par hectare du SCoT est-ce un minimum ? Si oui, cela paraît très dense.



Réponse de Monsieur le Maire : le SCOT indique que c'est un minimum en termes de densité.

Réponse de Verdi : la densité minimum de 30 logts/ha est à lisser sur l'ensemble des projets en zone urbaine (au sein de l'enveloppe) et également en extension.

f) Quel est le calendrier prévisionnel de révision du PLU ?

Réponse de Verdi : La révision du PLU, en cours, est en fin de phase de diagnostic. On est ainsi en amont du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui doit démarrer cet été et se prolonger sur l'automne.

Fin 2022, début 2023 sera consacré à la traduction réglementaire du projet (Zonage, règlement et Orientations d'aménagement et de Programmation OAP) ; l'objectif étant de pouvoir arrêter le projet du PLU en conseil municipal au printemps/été 2023.

Jusqu'à l'arrêt du projet du PLU se déroule la phase de concertation de la population qui permet des échanges comme ce soir lors de réunion publique. Des panneaux de concertation évolutifs vont également être exposés en mairie, notamment ceux du diagnostic présentés ce jour. Au fur et à mesure de l'avancée des études, ils seront complétés par les éléments de projet. Parallèlement, un registre est ouvert en mairie où vous pouvez venir vous exprimer, des articles dans le bulletin municipal vont être également réalisés,...



## Annexe n° 2 : compte-rendu de la réunion publique n° 2 du 25 novembre 2025

<b>Etude :</b>	<b>Révision générale du PLU – commune de Saint Gilles</b>	<b>CR RP n°</b>	<b>2</b>
<b>Objet de la réunion :</b>	<b>Réunion publique (RP) n°2</b>		
<b>Date &amp; lieu :</b>	25-11-2025	Salle Cazelles	
<b>Rédacteur :</b>	Véronique HENOCQ	<b>Nombre de pages :</b>	<b>2</b>
<b>Diffusé le :</b>	26-11-2025		

### ▪ Objet de la réunion publique

Présentation du PADD, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du zonage et règlement

La réunion publique s'est déroulée en 2 temps :

- Une **première partie** a été consacrée à la **présentation de l'état d'avancement du PLU, de la synthèse du PADD, des OAP et du zonage/règlement par VERDI à la population**
- Une **seconde partie** a consisté à **échanger avec les personnes présentes sur le projet (Questions/Réponses)**.

Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Au préalable, Mr BRUNEL a introduit la réunion en faisant un bref rappel des grandes échéances de la révision du PLU.

Puis, Me HENOCQ, du bureau d'études VERDI, a rappelé l'état d'avancement de la révision du PLU de Saint Gilles ainsi que les différentes étapes réalisées à ce jour (diagnostic, PADD) et diverses réunions mises en place dans le cadre de la concertation de la population (réunion publique le 26 juillet 2022, ...). Elle a rappelé que des panneaux d'exposition ont été réalisés à chaque étape et ont été installés, jusqu'à ce jour, dans le hall de la mairie pour en assurer la plus large diffusion. Ce jour, 4 panneaux ont été ajoutés concernant le zonage/règlement et les OAP. Ces derniers sont exposés dans la salle ce jour. De plus, un registre a été ouvert depuis le début de la procédure en mairie sur lequel la population peut venir faire part de ses remarques sur le projet de PLU.

La concertation a démarré dès la prescription du PLU et s'arrêtera lors de l'arrêt projet du PLU en CM le 16 décembre 2025. À la suite de ce vote en CM, le dossier d'arrêt projet du PLU sera envoyé pour être analysé par les services de l'Etat, les personnes publiques associées, la CDPENAF et la MRAe (évaluation environnementale), prévisionnellement de janvier à mars 2026.



A la suite pourra alors commencer l'enquête publique avec un commissaire enquêteur qui tiendra des permanences afin d'accueillir la population, leur exposer le projet et recueillir les remarques. Le commissaire enquêteur rendra son rapport vraisemblablement en juin/début juillet 2026. L'approbation du PLU de Saint Gilles pourra intervenir à la suite.

À la suite de l'exposé des OAP et du projet de zonage/règlement par VERDI, une seule remarque a été émise, reprise ci-dessous :

**Question :** « Dans votre exposé, on ne perçoit pas la prise en compte de l'environnement sur vos cartes ni dans le PADD, ni dans les OAP, ni dans la traduction réglementaire ? »

**Réponse :** Le bureau d'études rappelle que le PLU est soumis à évaluation environnementale. Dans ce cadre, le volet environnemental est bien une composante essentielle du projet qui a été le support de la réflexion dans l'objectif de préserver la richesse environnementale, paysagère et architecturale du territoire et ainsi le cadre de vie.

Pour tous les projets, des écologues ont réalisés des expertises de la biodiversité sur site afin de la préserver. De la même manière, pour tous projets, toutes les composantes environnementales (paysage, biodiversité, eau, risques, nuisances, ...) ont été analysées et intégrées dans la démarche du PLU.

La présentation de ce jour est une synthèse exposant succinctement les grands éléments de projet (OAP sectorielles, OAP trame verte et bleue, zonage et exposé des différentes zones), Parallèlement à la cartographie pour les OAP, il y a un texte détaillant chaque OAP avec des prescriptions. Il faut donc regarder tant le texte que la cartographie qui se complètent. Il en est de même du règlement qui vient compléter le zonage avec de nombreuses règles relatives à la préservation de l'environnement. C'est donc bien à la lecture de toutes les pièces du PLU que l'on peut bien cerner la prise en compte de l'environnement dans le projet de PLU de Saint Gilles.

*Ci-dessous, photos prises lors de la réunion publique n° 2*



